

Au programme

SOMMAIRE

Recrutement d'un médecin sur la Côte d'Azur : la santé des salariés doit être une priorité.....	1
Braquages en boutiques : ce n'est pas une fatalité !.....	2
Poteaux téléphoniques : un danger sous-estimé ?.....	2

Avant propos : Ah, la CFDT, toujours aussi subtile dans l'art de la cohabitation syndicale ! Rien de tel que de glisser ses suppléants sur les sièges titulaires de la CFE-CGC pour montrer que, finalement, la place de chacun est... parfaitement interchangeable. Une magnifique démonstration du "respect des urnes" où les sièges titulaires deviennent soudainement des fauteuils partagés. Après tout, pourquoi se limiter à une seule voix ? Une maîtrise incontestable de l'art de la diplomatie... ou du moins, de l'occupation stratégique. Bravo, vraiment. 🍷

La santé des salariés, la clé d'une entreprise performante

Un médecin est recruté pour la zone des Alpes-Maritimes et Est Var. Après plus de deux ans sans médecin de travail dans le secteur, le Docteur Burrel prendra ses fonctions le 3 Mars. Il officiera entre Nice, Sophia Antipolis et Draguignan.

Il sera en relation avec les infirmiers des sites.

Analyse de la CFE-CGC

Des évolutions majeures conduisent à adapter et à repenser la sectorisation de nos médecins. Les départs à la retraite de médecins ne sont pas remplacés. Malgré des appels à candidature, les postes n'ont pas été pourvus par manque d'attractivité et surtout par l'implication que cela demande de couvrir une zone géographique si vaste. La médecine est malade.

La sectorisation reste l'instrument de gestion des budgets. Les élus CFE-CGC Orange réclament des recrutements de médecins et d'infirmiers, ils ne cautionnent pas la désertification médicale dans certains secteurs, ils ne veulent pas d'une médecine au rabais, alors que la nouvelle sectorisation impose aux médecins de plus en plus de salariés sous leur responsabilité avec de moins en moins de temps à leur consacrer. Les élus de la CFE CGC Orange ont alerté la Direction sur l'augmentation des risques psycho-sociaux.

La Direction n'anticipe pas les départs à la retraite avec des recrutements mais répartit la charge de travail sur le personnel de santé restant.

Il y a urgence à recruter des personnels soignants !

L'unanimité des élus s'est positionnée favorablement au recrutement d'un médecin du travail en Auvergne notamment.

La Direction prétend que, pour avoir l'agrément d'une médecine interne, il faut que les médecins aient à gérer jusqu'à 2500 patients.

Les consultations en mode distanciel doivent rester exceptionnelles. Pour rappel, selon le code du travail, les visites chez le médecin sont obligatoires tous les 5 ans. Orange permet une visite auprès des personnels de santé tous les deux ans pour les salariés bénéficiant d'un suivi médical renforcé.

Face à la pénurie de médecins du travail, la profession est sous pression. Avec des effectifs insuffisants et une demande croissante, les consultations s'enchaînent, réduisant le temps consacré à la prévention et à l'accompagnement des salariés. Cette surcharge de travail met en péril la mission même de la médecine du travail : prévenir les risques professionnels et veiller à la santé des travailleurs. Pour garantir un suivi de qualité, la CFE-CGC Orange revendique : des recrutements, les formations de nouveaux professionnels, l'optimisation des ressources... la santé au travail ne peut pas attendre.

Braquages en boutiques : une menace grandissante pour les salariés

Au plan national, la Direction a mis en place diverses mesures pour lutter contre les braquages et cambriolages qui subissent les salariés de nos agences de distribution.

Un comité de sécurité nationale a été créé. Il se réunit tous les 15 jours et des décisions sont prises en matière de prévention et au plus près des événements.

Au niveau local, la Direction est en relation constante avec les préfets, les forces de police et de gendarmerie et les parquets, engendrant des actions (ajouts de caméra à proximité de la boutique, ajout d'éclairage, passage plus régulier des forces de l'ordre...)

Des alertes ont été passées au niveau gouvernemental et des échanges réguliers ont lieu avec les ministères concernés.

Une juridiction au niveau national a été créée afin de démanteler les réseaux de braqueurs.

Analyse de la CFE-CGC

Face à la recrudescence des braquages dans les boutiques Orange, la CFE-CGC exige des mesures concrètes de sécurité et une reconnaissance systématique des incidents comme accidents de travail. Ce message porte les voix des salariés confrontés à une insécurité croissante et rappelle à l'employeur son obligation de garantir leur protection et leur bien-être.

Poteaux téléphoniques : le danger est partout

L'UCI PRM a décidé de lancer un programme Poteaux IN8 360° en octobre 2024 : un sujet volumineux, notre parc de poteaux IN8 s'établit à 15 442 à date. Un parc qui baisse peu : malgré une forte mobilisation des acteurs, 1% du parc IN8 a pu être traité en 2024. Un relevé a été créé afin de systématiser la réalisation des études de contournement des appuis électriques IN8 pour éviter la dépendance vis-à-vis d'Enedis (délai long, volume de réponse faible, etc...) et ce, quel que soit le motif d'intervention.

Analyse de la CFE-CGC

Les poteaux IN8 : le danger n'a pas été supprimé mais ce qui alertait du danger a été enlevé. L'ARCEP a demandé (ce que la CFE-CGC revendique depuis 3 ans), la mise en conformité du réseau (donc le déplacement et/ou enfouissement des poteaux dangereux afin de réduire ou d'éliminer le danger existant. A cette condition seulement, les étiquettes indiquant le danger peuvent être enlevées.

Une demande d'expertise a été votée lors de ce CSE.

Découvrez les propositions et revendications formulées pour protéger nos collègues sur le terrain.

La multiplication des braquages violents dans les boutiques Orange constitue une menace directe pour la sécurité et le bien-être des salariés. Ces actes, en constante augmentation, laissent des séquelles durables tant sur le plan physique que psychologique. Nos collègues, qu'ils soient victimes ou témoins de ces agressions, expriment une peur croissante qui rend leur quotidien professionnel de plus en plus éprouvant.

Il est important de souligner que l'insécurité actuelle a aussi des répercussions économiques importantes. Les arrêts maladie prolongés, directement liés aux traumatismes subis, affectent la productivité des équipes. De plus, les ajustements sur les stocks de téléphones à forte valeur pour réduire l'attrait des braquages entraînent des pertes commerciales et peuvent détourner les clients vers la concurrence.

La CFE-CGC Orange a **proposé** l'attribution d'une prime de risque pour les salariés, arguant de leur **exposition aux risques de malveillances**. Cependant, **aucune autre organisation syndicale n'a jugé pertinent de soutenir cette demande**.

Retrouvez notre courrier sur le sujet : [Sécurité des salariés en boutique : la CFE-CGC Orange interpelle la Direction sur l'urgence d'agir | Distribution | RMN | CFE-CGC groupe Orange](#)



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !

Vos représentants

Safa Gragueb-Chatti	N' Gaide Alassane
Valérie Grange	Chokri Messaoudi
Soumia Buttay	Younesse Bouzahzah
Vanina Fournel	Philippe Drouet
Florence Ollagnon	Jérôme Massard
Jean Foulrier	Sahra Benabas



Abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
Tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC



cfecgc-orange.org